



**TRIE/CEDEAO  
ECOWAS/ISRT**

### **AVIS DE DEMANDE DE PROPOSITION**

#### **MISE EN PLACE D'UN FONDS DE SOLIDARITE ENTRE LES CAUTIONS NATIONALES POUR LE MECANISME DE GARANTIE UNIQUE DES OPERATIONS DE TRANSIT ROUTIER INTER-ETATS DE MARCHANDISES AU SEIN DE LA CEDEAO**

Dans le cadre de la fluidification du transport routier de marchandises et de la mise en œuvre de la garantie unique conformément aux prescriptions de la Convention TRIE et de la Convention additionnelle le bureau de coordination des cautions nationales chargés de la garantie du TRIE-CEDEAO lance une demande de proposition pour le recrutement d'un bureau d'études pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'opportunité de création et du fonctionnement d'un fonds de solidarité. Ce fonds devra contribuer à l'amélioration du climat de confiance vis-à-vis des Administrations des douanes, de la CEDEAO et des partenaires au développement, au renforcement de la solidarité entre les Cautions nationales et au bon déroulement des opérations de transit routier inter-Etats au sein de la CEDEAO.

L'objet de l'étude consiste pour les Cautions nationales de créer un fonds de réserve commun visant la mise en œuvre effective d'un système de garantie unique en Afrique de l'Ouest.

La présente demande de proposition s'adresse particulièrement aux Bureaux d'Etudes ayant l'expérience dans des missions d'études similaires. A cet effet, les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs capacités techniques à exécuter lesdits services.

Les bureaux intéressés et désirant participer à cette Demande de Proposition peuvent retirer le dossier complet moyennant le paiement d'un montant forfaitaire non remboursable de **cinquante mille (50 000) FCFA** ou le consulter gratuitement au **secrétariat de la Caution Nationale** du ressort de résidence du bureau d'étude soumissionnaire.

Le délai d'exécution des prestations est de **trois (03) mois**.

Les propositions présentées en un (01) original et quatre (03) copies en français et en anglais, conformément aux instructions aux soumissionnaires devront parvenir ou être remises aux **secrétariats des bureaux des cautions nationales des pays respectifs de chaque soumissionnaire au plus tard le 27 avril 2020 à 09 heures**.

En cas d'envoi par la poste ou autre mode de courrier, la Personne Responsable des Marchés ne peut être responsable de la non réception de la proposition transmise par le soumissionnaire.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs propositions pour un délai maximum de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date de remise des propositions.

Le Président